

Droits d'accises et mécanismes de remboursements partiels sur le gazole en Europe

30 MARS 2022

REPLAY

WEBINAR
7 DÉCEMBRE 2021

**“ FINANCER SON PLAN D'ACTION :
ÉTAT DES LIEUX DES DISPOSITIFS
D'AIDES MOBILISABLES ”**

Logos: ENGAGEMENTS VOLONTAIRES POUR L'ENVIRONNEMENT, CEE, RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, ADEME, ecoCO₂, AUTF, cgi, FNIR, fntv, OTRE, TLF, Avenir énergétique.

Le CNR présente son panorama européen de la fiscalité appliquée au gazole professionnel en Europe et détaille les dispositifs de remboursements partiels de droits d'accises mis en place dans chaque pays, applicables aux entreprises de transport routier de marchandises.

Au 28 février 2022, neuf États européens sur vingt-sept sont en mesure d'appliquer une différence de fiscalité entre le gazole dit « à usage commercial » et le gazole « à usage privé » utilisé comme carburant.

Faits saillants dans ce panorama du 28 février 2022 :

? La France reste le deuxième pays de l'UE où les droits d'accises appliqués au gazole « à usage privé » sont les plus élevés, juste derrière l'Italie.

? Malgré son dispositif de remboursement partiel de TICPE, la France reste parmi les pays où les droits d'accises sur le gazole « à usage commercial » sont les plus élevés.

? Au dernier relevé du bulletin pétrolier publié par la Commission européenne, sept pays ont des droits d'accises sur le gazole « à usage commercial » au plancher européen (33 €/hl), voire inférieurs, en raison d'une parité fluctuante comme c'est le cas en Hongrie et en Pologne.

[En savoir plus](#)